



Union Fédérale CFDT des Cheminots et Activités Complémentaires

(Fédération Générale des Transports et de l'Équipement)

47 / 49, avenue Simon Bolivar - 75950 PARIS Cedex 19

Secteur d'Activité Manutention et Nettoyage Ferroviaire

Tel. : 01 43 07 16 55 / 06 17 79 34 23 – Fax. : 01 44 67 72 57 - Courriel : [cfdt-manut@orange.f](mailto:cfdt-manut@orange.fr)

COMMUNIQUE DE PRESSE

CCN SAMERA, Manutention et Nettoyage Ferroviaire.

Salaires 2008.

La CFDT avait raison de ne pas signer l'avenant du 10 Mars 2008, correspondant à l'augmentation de 2,9% de l'ensemble des salaires de cette branche ainsi que les primes afférentes.

En effet, l'augmentation des rémunérations, prévue dans l'accord salarial est de 2,9% au 1^{er} juillet 2008, et cette augmentation est inférieure à l'augmentation du SMIC décidé par le gouvernement au 1^{er} juillet de 3,2% (2,9% au 1^{er} mai et 0,9% au 1^{er} juillet 2008).

L'augmentation de 2,9% sera donc inférieure de 0,3% par rapport à l'augmentation du SMIC et cela aura pour conséquence de tirer une fois de plus les salaires vers le bas. Au 1^{er} juillet 2008, les salaires minima au coefficient 156, seront de 8,73€ soit 0,02€ de plus que le SMIC.

Pour la CFDT, cette situation est inacceptable et nous demandons une véritable revalorisation des salaires avec une véritable négociation sur les qualifications. Dans ce cadre, nous rappelons la revendication CFDT d'un salaire minimum mensuel = SMIC + 15€ (coefficient 156).

Au 1^{er} juillet 2008, les primes augmenteront aussi de 2,9% mais restent d'un montant extrêmement faible. Pour exemple, le taux horaire de nuit sera encore inférieur à 1€ soit 0,97€. Soit pour 7hde travail de nuit, 6,79€.

Nous rappelons que le travail de nuit est extrêmement pénible, que les salariés risquent d'y perdre leur santé, tout cela pour une somme dérisoire de 6,79€.

La prime de panier, passera à 1,18€. Ce qui correspond à peu près à 1 café journalier.

Les salariés de cette branche auraient ils droit au café mais pas à la nourriture !!!???

En tout état de cause, les salariés de cette branche d'activité, subiront une perte globale de pouvoir d'achat. Les derniers chiffres connus de l'inflation parus au JO du 11 juin 2008, sur une période de 12 mois (mai 2007 à mai 2008), donnent 3,3% d'inflation. Cela correspondra à une perte de pouvoir d'achat de 0,4%.

Au vu de l'augmentation actuelle des matières premières, des produits alimentaires, et énergétiques, il serait fort étonnant que le chiffre global de l'inflation des prochains mois aille vers le bas.

Les signataires de l'accord du 10 mars 2008, portent une lourde responsabilité dans ce constat. De plus, la clause de revoyure ne pourra pas être activée. En effet, le coefficient 156 sera légèrement supérieur au SMIC au 1^{er} juillet 2008.

Les salariés de la Manutention et du Nettoyage Ferroviaire n'ont plus qu'une seule chose à faire :

« Continuer à serrer d'un cran de plus leur ceinture ».

Le Responsable National
Manutention et Nettoyage Ferroviaire



DOMINIQUE MARTIN